

LES PRINCIPAUX TARIFS POSTAUX

(au 01/09/2025)

4 zones de tarification	Services d'acheminement		Type	Contenu	Poids maximal	Dimensions maximales
Nouvelle-Calédonie	Prioritaire	Départ par le 1 ^{er} vol Toutes destinations	Courrier	Documents et/ou petites marchandises avec ou sans valeur commerciale	2 kg	Somme des 3 dimensions < 90 cm Longueur < 60 cm
Zone 1 : Océanie pays d'Océanie y compris Wallis-et-Futuna et la Polynésie Française.						
Zone 2 : Europe - Asie pays d'Europe et assimilés, y compris la France métropolitaine et ses collectivités territoriales (autres que celles de la zone 1) à savoir Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Terres Australes et Antarctiques Françaises, Poste aux Armées et les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et pays d'Asie.	Économique	1 départ par mois Destinations limitées	Colis	Marchandises avec ou sans valeur commerciale	20 kg	Somme des 3 dimensions < 2 m Longueur < 1,5 m
Zone 3 : Amérique – Afrique pays d'Afrique et d'Amérique.						

Tout envoi d'un poids supérieur à 2 kg sera considéré comme colis, quel qu'en soit le contenu

COURRIER : TARIFS, SERVICES EN OPTION ET INDEMNITÉS

Nouvelle-Calédonie : régime intérieur

Poids	Tarifs au 01/05/2023
Jusqu'à 20 g	230 XPF
De 21 à 100 g	460 XPF
De 101 à 250 g	690 XPF
De 251 à 500 g	920 XPF
De 501 à 2 000 g	1 150 XPF

International : régime extérieur prioritaire

Poids	Tarifs au 01/09/2025
Jusqu'à 20 g / carte postale	340 XPF
De 21 à 100 g	680 XPF
De 101 à 250 g	1 360 XPF
De 251 à 500 g	2 040 XPF
De 501 à 1 000 g	3 060 XPF
De 1 001 à 2 000 g	3 740 XPF

Taux de recommandation	R1	R2
Tarif fixe	545 XPF	885 XPF
Montant maximal de l'indemnité pour perte	2 000 XPF	20 000 XPF

Avis de réception (tous régimes)	240 XPF
----------------------------------	---------

Assurance envoi	Selon le poids et la destination
Droit fixe	885 XPF
Droit d'assurance par 10 000 F de valeur déclarée (ou par fraction de 10 000 F supplémentaire)	60 XPF
Minimum de perception sur le droit d'assurance	600 XPF

COLIS : TARIFS, SERVICES EN OPTION ET INDEMNITÉS

NOUVELLE CALEDONIE

REGIME INTERIEUR

Poids	Tarifs au 01/05/2022
Jusqu'à 500 g	1 050 XPF
De 501 à 1 000 g	1 260 XPF
De 1 001 à 2 000 g	1 470 XPF
De 2 001 à 3 000 g	1 680 XPF
De 3 001 à 5 000 g	1 890 XPF
De 5 001 à 10 000 g	2 310 XPF
De 10 001 à 20 000 g	3 150 XPF

INTERNATIONAL : REGIME EXTERIEUR PRIORITAIRE

Poids	Zone 1	Zones 2 et 3
	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2025
Jusqu'à 500 g	3 600 XPF	5 900 XPF
De 501 à 1 000 g	4 600 XPF	7 900 XPF
De 1 001 à 2 000 g	6 100 XPF	10 700 XPF
De 2 001 à 3 000 g	6 800 XPF	11 900 XPF
De 3 001 à 5 000 g	7 500 XPF	13 000 XPF
De 5 001 à 10 000 g	10 200 XPF	17 800 XPF
De 10 001 à 20 000 g	19 000 XPF	33 200 XPF

REGIME EXTERIEUR ECONOMIQUE

Wallis & Futuna

Poids	Tarifs au 01/03/2025
Jusqu'à 10 000 g	7 600 XPF
De 10 001 à 20 000 g	13 300 XPF

France Métropolitaine

Poids	Tarifs au 01/03/2025
Jusqu'à 10 000 g	9 300 XPF
De 10 001 à 20 000 g	16 300 XPF

SERVICES EN OPTION

Assurance envoi	Selon le poids et la destination
Droit fixe	885 XPF
Droit d'assurance par 10 000 F de valeur déclarée (ou par fraction de 10 000 F supplémentaire)	60 XPF
Minimum de perception sur le droit d'assurance	600 XPF

Montant maximal de l'indemnité pour perte	1 000 XPF/ kg
-------------------------------------------	---------------

Avis de réception (tous régimes)	240 XPF
----------------------------------	---------

TARIFS DU SERVICE DE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Valeur marchande*	Au 01/03/2025	
	De Particulier à Particulier (en cadeau)**	Envoi commercial
De 0 à 3 000 XPF	0 XPF	
De 3 001 à 30 000 XPF	0 XPF	1 950 XPF
De 30 001 à 100 000 XPF	3 300 XPF	

* coût marchandise + assurance + fret

** envoi présentant un caractère occasionnel et portant exclusivement sur des marchandises réservées à l'usage personnel ou familial des destinataires.